
Présidence : Lituanie

894ème SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL

1. Date : Jeudi 15 décembre 2011

Ouverture : 10 h 20
Clôture : 13 h 45

2. Président : Ambassadeur R. Norkus

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : ALLOCUTION DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU
CONSEIL DE COOPÉRATION DES ÉTATS
TURCOPHONES, S. E. M. HALIL AKINCI

Président, Secrétaire général du Conseil de coopération des États turcophones (PC.DEL/1179/11), Pologne-Union européenne (la Croatie, pays en voie d'adhésion ; l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande et le Monténégro, pays candidats ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi qu'Andorre, la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1193/11), Azerbaïdjan, Kazakhstan, Turquie (PC.DEL/1199/11), Arménie (PC.DEL/1202/11)

Point 2 de l'ordre du jour : RAPPORT DE LA REPRÉSENTANTE SPÉCIALE ET
COORDINATRICE POUR LA LUTTE CONTRE LA
TRAITE DES ÊTRES HUMAINS

Président, Représentante spéciale et Coordinatrice pour la lutte contre la traite des êtres humains (SEC.GAL/189/11 OSCE+), Pologne-Union européenne (la Croatie, pays en voie d'adhésion ; l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande et le Monténégro, pays candidats ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays

candidats potentiels ; le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi qu'Andorre, l'Arménie, la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1194/11), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1184/11), Biélorussie (PC.DEL/1187/11 OSCE+), Fédération de Russie, Kazakhstan (PC.DEL/1190/11), Suisse, Saint-Siège (PC.DEL/1182/11), Turquie, Moldavie, Azerbaïdjan

Point 3 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LA PROROGATION DU MANDAT
DU BUREAU DE L'OSCE À BAKOU

Président

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 1012 (PC.DEC/1012) sur la prorogation du mandat du Bureau de l'OSCE à Bakou ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 4 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LA PROROGATION DU MANDAT
DU BUREAU DE L'OSCE À EREVAN

Président

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 1013 (PC.DEC/1013) sur la prorogation du mandat du Bureau de l'OSCE à Erevan ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 5 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LA PROROGATION DU MANDAT
DU CENTRE DE L'OSCE À ASTANA

Président

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 1014 (PC.DEC/1014) sur la prorogation du mandat du Centre de l'OSCE à Astana ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 6 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LA PROROGATION DU MANDAT
DU CENTRE DE L'OSCE À BICHKEK

Président

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 1015 (PC.DEC/1015) sur la prorogation du mandat du Centre de l'OSCE à Bichkek ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 7 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LA PROROGATION DU MANDAT
DE LA MISSION DE L'OSCE EN MOLDAVIE

Président

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 1016 (PC.DEC/1016) sur la prorogation du mandat de la Mission de l'OSCE en Moldavie ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 8 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LA PROROGATION DU MANDAT DU BUREAU DE L'OSCE AU TADJIKISTAN

Président

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 1017 (PC.DEC/1017) sur la prorogation du mandat du Bureau de l'OSCE an Tadjikistan ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 9 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LA PROROGATION DU MANDAT DU COORDONNATEUR DES PROJETS DE L'OSCE EN UKRAINE

Président

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 1018 (PC.DEC/1018) sur la prorogation du mandat du Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 10 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LA PROROGATION DU MANDAT DE LA PRÉSENCE DE L'OSCE EN ALBANIE

Président

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 1019 (PC.DEC/1019) sur la prorogation du mandat de la Présence de l'OSCE en Albanie ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 11 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LA PROROGATION DU MANDAT DE LA MISSION DE L'OSCE EN BOSNIE-HERZÉGOVINE

Président

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 1020 (PC.DEC/1020) sur la prorogation du mandat de la Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 12 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LA PROROGATION DU MANDAT DE LA MISSION DE L'OSCE AU MONTÉNÉGRO

Président

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 1021 (PC.DEC/1021) sur la prorogation du mandat de la Mission de l'OSCE au Monténégro ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 13 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LA PROROGATION DU MANDAT DE LA MISSION DE L'OSCE EN SERBIE

Président

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 1022 (PC.DEC/1022) sur la prorogation du mandat de la Mission de l'OSCE en Serbie ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 14 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LA PROROGATION DU MANDAT DE LA MISSION DE L'OSCE À SKOPJE

Président

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 1023 (PC.DEC/1023) sur la prorogation du mandat de la Mission de l'OSCE à Skopje ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 15 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LE MANDAT DU COMITÉ D'AUDIT DE L'OSCE

Président

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 1024 (PC.DEC/1024) sur le mandat du Comité d'audit de l'OSCE ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 16 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LA RÉVISION DU BUDGET UNIFIÉ DE 2011

Président

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 1025 (PC.DEC/1025) sur la révision du Budget unifié de 2011 ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 17 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LA FERMETURE DU BUREAU DE L'OSCE À ZAGREB

Président

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 1026 (PC.DEC/1026) sur fermeture du Bureau de l'OSCE à Zagreb ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Président (annexe 1), Pologne-Union européenne (la Croatie, pays en voie d'adhésion ; l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande et le Monténégro, pays candidats ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi qu'Andorre, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (déclaration interprétative, voir la pièce complémentaire à la décision), Croatie

Point 18 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

- a) *Dix-huitième cycle des Discussions de Genève sur la sécurité et la stabilité dans le Caucase du Sud, qui a eu lieu à Genève (Suisse), le 14 décembre 2011* : Pologne-Union européenne (la Croatie, pays en voie d'adhésion ; l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande et le Monténégro, pays candidats ; l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi qu'Andorre, l'Azerbaïdjan, la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1196/11), Fédération de Russie, Géorgie (PC.DEL/1200/11), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1186/11)
- b) *Situation en Biélorussie* : Canada (également au nom de l'Albanie, de l'Allemagne, d'Andorre, de l'Autriche, de la Belgique, de la Bosnie-Herzégovine, de la Bulgarie, de Chypre, de la Croatie, du Danemark, de l'Espagne, de l'Estonie, des États-Unis d'Amérique, de la Finlande, de la France, de la Grèce, de la Hongrie, de l'Irlande, l'Islande, de l'Italie, de la Lettonie, du Liechtenstein, de la Lituanie, du Luxembourg, de Malte, du Monténégro, de la Norvège, des Pays-Bas, de la Pologne, du Portugal, de la République tchèque, de la Roumanie, du Royaume-Uni, de la Slovaquie, de la Slovénie et de la Suède (PC.DEL/1181/11), Biélorussie (PC.DEL/1188/11 OSCE+)
- c) *Peine de mort en Biélorussie* : Pologne-Union européenne (PC.DEL/1197/11), Suisse (également au nom d'Andorre, de la Norvège et de Saint-Marin), Biélorussie (PC.DEL/1189/11 OSCE+)
- d) *Attaque perpétrée récemment à Liège (Belgique)* : Pologne-Union européenne (la Croatie, pays en voie d'adhésion ; l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande et le Monténégro, pays candidats ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi qu'Andorre, l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Géorgie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1198/11), Fédération de Russie, Turquie, Kazakhstan, Belgique, Président

- e) *Arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme dans l'affaire V. C. contre la Slovaquie* : États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1185/11), Slovaquie (PC.DEL/1192/11)
- f) *Fourniture d'une assistance humanitaire par la Fédération de Russie dans le nord du Kosovo* : Fédération de Russie, États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1183/11), Pologne-Union européenne, Albanie, Serbie, Biélorussie

Point 19 de l'ordre du jour : RAPPORAT SUR LES ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT EN EXERCICE

Annonce de la distribution d'un rapport écrit du Président en exercice : Président

Point 20 de l'ordre du jour : RAPPORAT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

- a) *Annonce de la distribution d'un rapport écrit du Secrétaire général (SEC.GAL/193/11 OSCE+)* : Secrétaire général
- b) *Participation du Secrétaire général à la Conférence internationale sur l'Afghanistan, tenue à Bonn (Allemagne), le 5 décembre 2011* : Secrétaire général (SEC.GAL/193/11 OSCE+)
- c) *Questions relatives à la prolongation des visas des membres des missions auprès de l'OSCE et à leur accréditation* : Secrétaire général (SEC.GAL/193/11 OSCE+), Bulgarie, Tadjikistan

Point 21 de l'ordre du jour : OCTROI DE LA MÉDAILLE DE L'OSCE À
S. E. M. MARC PERRIN DE BRICHAMBAUT

Président, Secrétaire général (SEC.GAL/195/11 OSCE+),
S. E. M. Marc Perrin de Brichambaut, Kazakhstan (PC.DEL/1191/11),
Croatie, Pologne, Géorgie, Ukraine, Irlande

Point 22 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Signature par la Croatie du Traité d'adhésion à l'Union européenne, le 9 décembre 2011* : Croatie (annexe 2)
- b) *Lettre de la Présidence en date du 2 décembre 2011 concernant la suite donnée au rapport du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme et du Haut Commissaire pour les minorités nationales sur les droits de l'homme dans les zones touchées par la guerre à la suite du conflit en Géorgie* : Géorgie (PC.DEL/1201/11), Président
- c) *Nouvelle législation électorale en Ukraine* : Ukraine

- d) *Adieux à la Présidence lituanienne de l'OSCE* : Pologne-Union européenne, ex-République yougoslave de Macédoine, Kazakhstan, Président (CIO.GAL/225/11), Irlande

4. Prochaine séance :

À annoncer



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.JOUR/894
15 December 2011
Annex 1

FRENCH
Original: ENGLISH

894ème séance plénière

PC Journal No 894, point 17 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT

La décision approuvée aujourd'hui par le Conseil permanent est un témoignage de nos succès communs. Toutefois, cette décision n'implique pas de modification des procédures existantes en ce qui concerne la fermeture d'opérations de terrain, mais sert simplement à mettre en évidence cette fermeture réussie, qui a été réalisée par consensus.



894ème séance plénière

PC Journal No 894, point 22 a) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA CROATIE

Monsieur le Président,

On se souviendra du 9 décembre 2011 comme de la date à laquelle un nouvel événement historique a marqué l'histoire relativement courte de la République de Croatie. Le Traité d'adhésion entre la République de Croatie, représentée par son Président, M. Josipović, et sa Première Ministre, Mme Kosor, et l'Union européenne a été signé à Bruxelles ce jour-là, ouvrant ainsi la voie à notre entrée, en tant que 28ème membre, dans cet ensemble qui regroupe plus de 500 millions de citoyens.

Au cours de ses 20 années d'existence en tant qu'État moderne, la Croatie a connu la gloire et les joies de l'indépendance, été éprouvée par la guerre sur son sol et déploré un grand nombre de victimes et de personnes disparues. Elle a célébré la libération de ses territoires occupés et fait l'expérience d'une période de transition extrêmement difficile pour sa société et son économie.

Devenir membre de l'Union européenne a toujours été notre objectif. Comme l'a dit le Président Josipović, « Il a fallu 20 ans à la Croatie pour réintégrer l'espace politique et culturel qui a été le sien tout au long de son histoire multiséculaire. Aujourd'hui, nous franchissons enfin le seuil de notre maison européenne ».

Les négociations en vue de notre adhésion ont été longues et difficiles. Nous sommes le premier nouvel État membre de l'UE à avoir dû, pendant la transition conduisant à son adhésion, surmonter le lourd héritage de la guerre. Cela a constitué pour notre pays et ses citoyens ainsi que pour l'Union européenne un succès dont nous pouvons tous être fiers.

Les négociations d'adhésion et les réformes qui ont été menées au cours des six dernières années ont manifestement contribué au développement et à la consolidation d'ensemble de notre pays et de notre société, ainsi qu'au renforcement continu des institutions démocratiques, de la primauté du droit et du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Ce long chemin était parsemé de nombreux défis. Il convient cependant de mentionner également que nous avons reçu l'appui et le concours d'un grand nombre de

pays, de parlementaires et d'universitaires, ainsi que des médias. Nous avons bénéficié de l'entière coopération de la CE et des présidences de l'UE – dont celles de la Hongrie et de la Pologne pendant la dernière année du périple – et nous leur en sommes immensément reconnaissants.

Dans ce contexte, je tiens bien entendu à mentionner le rôle précieux que l'OSCE et ses opérations de terrain en Croatie jouent depuis 15 ans dans la transformation de notre société et le respect de nos engagements. C'est là une heureuse convergence d'événements qui marque la fin de 2011.

Bien que l'achèvement du processus de ratification du Traité d'adhésion demeure l'un de nos objectifs primordiaux, d'ici le 1er juillet 2013, la Croatie et son gouvernement nouvellement élu s'efforceront d'assurer la mise en œuvre de l'acquis communautaire. Un référendum sera organisé prochainement pour donner à nos citoyens la possibilité de se prononcer en faveur de cet objectif stratégique qui constitue une étape historique.

Nous restons prêts à aider, par nos conseils et notre appui, nos voisins d'Europe du Sud-Est à s'acheminer vers l'UE et nous continuerons à partager les enseignements que nous avons tirés du processus d'adhésion.

Enfin, s'agissant du rôle de la Croatie au sein de l'OSCE, nous mettrons à profit les nouvelles possibilités et le nouveau cadre qu'offre l'Union européenne pour redoubler d'efforts afin de contribuer au renforcement de notre organisation et à la réalisation, avec une efficacité accrue, de ses buts et objectifs.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/1012
15 December 2011

FRENCH
Original: ENGLISH

894ème séance plénière
PC Journal No 894, point 3 de l'ordre du jour

DÉCISION No 1012
PROROGATION DU MANDAT DU BUREAU
DE L'OSCE À BAKOU

Le Conseil permanent

Décide de proroger le mandat du Bureau de l'OSCE à Bakou jusqu'au
31 décembre 2012.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/1013
15 December 2011

FRENCH
Original: ENGLISH

894ème séance plénière
PC Journal No 894, point 4 de l'ordre du jour

DÉCISION No 1013
PROROGATION DU MANDAT DU BUREAU
DE L'OSCE À EREVAN

Le Conseil permanent

Décide de proroger le mandat du Bureau de l'OSCE à Erevan jusqu'au
31 décembre 2012.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/1014
15 December 2011

FRENCH
Original: ENGLISH

894ème séance plénière
PC Journal No 894, point 5 de l'ordre du jour

DÉCISION No 1014
PROROGATION DU MANDAT DU CENTRE
DE L'OSCE À ASTANA

Le Conseil permanent

Décide de proroger le mandat du Centre de l'OSCE à Astana jusqu'au
31 décembre 2012.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/1015
15 December 2011

FRENCH
Original: ENGLISH

894ème séance plénière
PC Journal No 894, point 6 de l'ordre du jour

DÉCISION No 1015
PROROGATION DU MANDAT DU CENTRE
DE L'OSCE À BICHKEK

Le Conseil permanent

Décide de proroger le mandat du Centre de l'OSCE à Bichkek jusqu'au
31 décembre 2012.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/1016
15 December 2011

FRENCH
Original: ENGLISH

894ème séance plénière
PC Journal No 894, point 7 de l'ordre du jour

DÉCISION No 1016
PROROGATION DU MANDAT DE LA MISSION
DE L'OSCE EN MOLDAVIE

Le Conseil permanent

Décide de proroger le mandat de la Mission de l'OSCE en Moldavie jusqu'au
31 décembre 2012.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/1017
15 December 2011

FRENCH
Original: ENGLISH

894ème séance plénière
PC Journal No 894, point 8 de l'ordre du jour

DÉCISION No 1017
PROROGATION DU MANDAT DU BUREAU
DE L'OSCE AU TADJIKISTAN

Le Conseil permanent

Décide de proroger le mandat du Bureau de l'OSCE au Tadjikistan jusqu'au
31 décembre 2012.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/1018
15 December 2011

FRENCH
Original: ENGLISH

894ème séance plénière
PC Journal No 894, point 9 de l'ordre du jour

DÉCISION No 1018
PROROGATION DU MANDAT DU COORDONNATEUR DES
PROJETS DE L'OSCE EN UKRAINE

Le Conseil permanent,

Se référant au Mémoire d'accord conclu entre le Gouvernement ukrainien et l'OSCE le 13 juillet 1999,

Décide de proroger le mandat du Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine jusqu'au 30 juin 2012.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/1019
15 December 2011

FRENCH
Original: ENGLISH

894ème séance plénière

PC Journal No 894, point 10 de l'ordre du jour

DÉCISION No 1019
PROROGATION DU MANDAT DE LA PRÉSENCE
DE L'OSCE EN ALBANIE

Le Conseil permanent

Décide de proroger le mandat de la Présence de l'OSCE en Albanie jusqu'au
31 décembre 2012.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/1020
15 December 2011

FRENCH
Original: ENGLISH

894ème séance plénière
PC Journal No 894, point 11 de l'ordre du jour

DÉCISION No 1020
PROROGATION DU MANDAT DE LA MISSION
DE L'OSCE EN BOSNIE-HERZÉGOVINE

Le Conseil permanent

Décide de proroger le mandat de la Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine jusqu'au 31 décembre 2012.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/1021
15 December 2011

FRENCH
Original: ENGLISH

894ème séance plénière

PC Journal No 894, point 12 de l'ordre du jour

DÉCISION No 1021
PROROGATION DU MANDAT DE LA MISSION
DE L'OSCE AU MONTÉNÉGRO

Le Conseil permanent

Décide de proroger le mandat de la Mission de l'OSCE au Monténégro jusqu'au
31 décembre 2012.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/1022
15 December 2011

FRENCH
Original: ENGLISH

894ème séance plénière

PC Journal No 894, point 13 de l'ordre du jour

DÉCISION No 1022
PROROGATION DU MANDAT DE LA MISSION
DE L'OSCE EN SERBIE

Le Conseil permanent

Décide de proroger le mandat de la Mission de l'OSCE en Serbie jusqu'au
31 décembre 2012.



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent**

PC.DEC/1023
15 December 2011

FRENCH
Original: ENGLISH

894ème séance plénière
PC Journal No 894, point 14 de l'ordre du jour

**DÉCISION No 1023
PROROGATION DU MANDAT DE LA MISSION
DE L'OSCE À SKOPJE**

Le Conseil permanent

Décide de proroger le mandat de la Mission de l'OSCE à Skopje jusqu'au
31 décembre 2012.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/1024
15 December 2011

FRENCH
Original: ENGLISH

894ème séance plénière

PC Journal No 894, point 15 de l'ordre du jour

DÉCISION No 1024
MANDAT DU COMITÉ D'AUDIT DE L'OSCE

Le Conseil permanent,

Résolu à renforcer encore les mécanismes de contrôle interne et externe qui sont indispensables pour assurer une gestion efficace et efficiente de l'OSCE,

Prenant note des recommandations du Comité d'audit de l'OSCE et des vérificateurs extérieurs concernant la poursuite de l'amélioration de la gestion au sein de l'OSCE,

Rappelant que le mandat du Comité d'audit de l'OSCE, tel qu'établi par la Décision No 656 du Conseil permanent et prorogé par ses décisions No 824 et No 966, peut être révisé par le Conseil permanent selon qu'il convient,

Décide d'approuver le mandat modifié du Comité d'audit de l'OSCE tel qu'il figure en annexe.

MANDAT DU COMITÉ D'AUDIT DE L'OSCE

1. Principe directeur

Le Conseil permanent établit un comité d'audit pour exercer une fonction indépendante d'évaluation, fournissant aux États participants des assurances que les contrôles de l'Organisation sont en place et fonctionnent correctement. Il s'acquitte de cette fonction par le biais d'examen indépendants du travail effectué dans le cadre du système des contrôles internes et externes de l'OSCE, notamment le Contrôle interne, les vérificateurs extérieurs et l'administration et la gestion de l'Organisation. Il conseille également le Secrétaire général en sa qualité de chef de l'administration. Les travaux du Comité d'audit sont menés conformément aux meilleures pratiques internationalement acceptées et dans le respect des politiques, règles et règlements de l'OSCE.

2. Rôle du Comité

Le Comité :

- i) Examine et contrôle l'adéquation, l'efficacité et l'efficience du système des contrôles internes et externes de l'Organisation, notamment les fonctions de contrôle interne de l'OSCE, les fonctions du vérificateur extérieur et la mise en œuvre des recommandations de l'audit ;
- ii) A la possibilité de faire part de ses vues aux États participants en ce qui concerne le choix du vérificateur extérieur et l'examen par ce dernier des états financiers de l'Organisation ; ainsi qu'au Secrétaire général en ce qui concerne la nomination du Directeur du contrôle interne ou la résiliation de son affectation dans le cadre du Statut et du Règlement du personnel ;
- iii) Conseille le Secrétaire général en sa qualité de chef de l'administration sur toutes les questions relatives au système des contrôles internes et externes et à son fonctionnement ;
- iv) Fait rapport au Conseil permanent, par l'intermédiaire du Comité consultatif de gestion et finances, en particulier sur toute question d'orientation requérant une action corrective et des améliorations dans le domaine des contrôles, notamment l'évaluation, la vérification, les enquêtes et la gestion des risques.

3. Composition du Comité

Le Comité se compose de trois membres qui sont des professionnels de haut niveau de la vérification jouissant d'une considération élevée dans la communauté internationale des vérificateurs, pleinement indépendants de l'OSCE et n'ayant aucun lien avec les gouvernements nationaux de ses États participants. La Présidence en exercice, en

consultation avec les États participants, nomme les membres du Comité. Chaque membre en assure, à tour de rôle, la présidence pendant une année.

4. Conditions de nomination

Les membres exercent leurs fonctions pour des mandats de trois ans prolongeables pour une période supplémentaire d'un an.

5. Règles et procédures

Le Comité d'audit se réunit pour ses séances ordinaires au moins deux fois par an. Des réunions supplémentaires peuvent également être prévues au cas par cas selon qu'il conviendra. Le (la) Président(e) du Comité détermine le calendrier des réunions et si des réunions supplémentaires s'imposent dans le courant de l'année. Il/elle en fixe également l'ordre du jour en tenant compte des demandes du Conseil permanent en la matière. Le Comité d'audit est en mesure de faire appel aux agents de l'OSCE et de demander la tenue de réunions avec d'autres parties, s'il l'estime nécessaire, afin d'obtenir des informations intéressant ses travaux. Le Bureau du contrôle interne et les vérificateurs extérieurs sont en particulier prêts à répondre aux demandes du Comité et à lui présenter des exposés. Dans l'exercice de leurs fonctions, les membres du Comité ne demandent ni ne reçoivent d'instructions d'aucune autorité gouvernementale. Ils agissent en toute indépendance des organes et structures de l'OSCE et sont guidés uniquement par leur expérience et par leur jugement professionnel, en tenant compte des décisions collectives des organes directeurs de l'OSCE.

Le Comité d'audit adopte des recommandations sur une base consensuelle. En cas de désaccord entre les membres du Comité, les conclusions du (de la) Président(e) de la réunion, ainsi que l'opinion dissidente, sont exposées dans le rapport ultérieur du Comité.

6. Accès aux documents

Le Comité d'audit a accès à tous les dossiers et documents de l'Organisation, notamment les rapports d'audit, les enquêtes, et les documents de travail du Bureau du contrôle interne et des vérificateurs extérieurs. Les membres du Comité signent une déclaration de non-divulgence au début de leur mandat.

7. Établissement de rapports

- i) Le Comité d'audit présente un rapport annuel au Conseil permanent.
- ii) Le Comité d'audit peut également présenter des rapports ad hoc au Conseil permanent selon qu'il convient.
- iii) Le (la) Secrétaire général(e) a la possibilité de formuler des observations sur tous les rapports en préalable à leur présentation. Les observations du (de la) Secrétaire général(e), lorsque celui-ci (celle-ci) l'estime nécessaire, sont incluses dans les rapports en question.

8. Ressources

Le Comité d'audit bénéficie de toutes les ressources nécessaires pour s'acquitter de ses fonctions. Des fonds sont prévus annuellement dans le projet de budget unifié pour couvrir exclusivement les frais de voyage et d'hébergement des membres du Comité, conformément aux règles et règlements administratifs de l'OSCE. Les membres exercent leurs fonctions sans percevoir de rémunération de l'OSCE.

Le Comité d'audit bénéficie également de fonds pour un appui temporaire en matière administrative et de secrétariat.

9. Durée du mandat

Le présent mandat sera en vigueur pendant trois ans après approbation par le Conseil permanent et sera révisé par la suite selon qu'il conviendra.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/1025
15 December 2011

FRENCH
Original: ENGLISH

894ème séance plénière
PC Journal No 894, point 16 de l'ordre du jour

DÉCISION No 1025
RÉVISION DU BUDGET UNIFIÉ DE 2011

Le Conseil permanent,

Rappelant la Décision No 981 du 23 décembre 2010 sur l'approbation du Budget unifié de 2011,

Prenant note de la révision du budget proposée dans les documents PC.ACMF/82/11/Corr.1 du 5 décembre 2011 et PC.ACMF/83/11 du 12 décembre 2011,

Approuve la révision du budget telle qu'elle figure en annexe.

RÉVISION DU BUDGET UNIFIÉ DE 2011

Fonds Programme principal Programme	Budget approuvé	Transferts conf. à l'Article 3.02(b) du Règlement financier	Budget révisé après transferts	Augmen- tations/ (réductions) proposées du budget	Projet de budget révisé
I. FONDS RELATIFS AU SECRETARIAT ET AUX INSTITUTIONS					
Secrétariat					
Secrétaire général et services centraux					
Direction exécutive	1 136 100	0	1 136 100	57 000	1 193 100
Gestion de la sécurité	368 800	0	368 800	30 000	398 800
Coopération extérieure	667 700	0	667 700	37 000	704 700
Services juridiques	513 600	0	513 600	-	513 600
Presse et information	1 179 100	0	1 179 100	6 000	1 185 100
Questions de parité des sexes	<u>344 900</u>	<u>0</u>	<u>344 900</u>	<u>(85 000)</u>	<u>259 900</u>
Total	4 210 200	0	4 210 200	45 000	4 255 200
Président en exercice					
Missions/déplacements de courte durée du Président en exercice et de ses représentants personnels	325 000	0	325 000	0	325 000
Comité consultatif de gestion et finances	15 000	0	15 000	0	15 000
Jury	40 000	0	40 000	0	40 000
Comité d'audit	50 000	0	50 000	0	50 000
Vérificateurs extérieurs	<u>100 000</u>	<u>0</u>	<u>100 000</u>	<u>0</u>	<u>100 000</u>
Total	530 000	0	530 000	0	530 000
Contrôle interne					
Contrôle interne	<u>1 275 400</u>	<u>0</u>	<u>1 275 400</u>	<u>(45 000)</u>	<u>1 230 400</u>
Total	1 275 400	0	1 275 400	(45 000)	1 230 400
Questions stratégiques de police					
Unité pour les questions stratégiques de police	<u>842 000</u>	<u>0</u>	<u>842 000</u>	<u>0</u>	<u>842 000</u>
Total	842 000	0	842 000	0	842 000
Bureau du Représentant spécial/Coordonnateur pour la lutte contre la traite des êtres humains					
Bureau du Représentant spécial/Coordonnateur pour la lutte contre la traite des êtres humains	<u>895 500</u>	<u>0</u>	<u>895 500</u>	<u>0</u>	<u>895 500</u>
Total	895 500	0	895 500	0	895 500

RÉVISION DU BUDGET UNIFIÉ DE 2011 (suite)

Fonds Programme principal Programme	Budget approuvé	Transferts conf. à l'Article 3.02(b) du Règlement financier	Budget révisé après transferts	Augmen- tations/ (réductions) proposées du budget	Projet de budget révisé
Unité d'action contre le terrorisme					
Action contre le terrorisme	<u>830 600</u>	<u>0</u>	<u>830 600</u>	<u>0</u>	<u>830 600</u>
Total	830 600	0	830 600	0	830 600
Activités liées aux aspects économiques et environnementaux de la sécurité					
Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE	1 428 800	0	1 428 800	2 000	1 430 800
Forum économique et environnemental	<u>471 200</u>	<u>0</u>	<u>471 200</u>	<u>(2 000)</u>	<u>469 200</u>
Total	1 900 000	0	1 900 000	0	1 900 000
Prévention des conflits					
Direction et administration du CPC	400 200	0	400 200	20 000	420 200
Service d'appui en matière de politique générale	872 700	0	872 700	-	872 700
Service des opérations	655 200	0	655 200	(17 000)	638 200
Service des opérations/Équipe des frontières	359 600	0	359 600	8 000	367 600
Unité d'appui à la programmation et à l'évaluation	320 600	0	320 600	(8 000)	312 600
Présidence du FCS	35 000	0	35 000	-	35 000
Appui au FCS	480 300	0	480 300	7 000	487 300
Réseau de communications	<u>517 600</u>	<u>0</u>	<u>517 600</u>	<u>(10 000)</u>	<u>507 600</u>
Total	3 641 200	0	3 641 200	0	3 641 200
Gestion des ressources humaines					
Direction et gestion des ressources humaines	451 400	0	451 400	(17 000)	434 400
Gestion du personnel et administration des états de paie	1 051 700	0	1 051 700	-	1 051 700
Dépenses communes de personnel	1 890 300	0	1 890 300	190 000	2 080 300
Recrutement	610 800	0	610 800	-	610 800
Section de la formation	<u>1 076 100</u>	<u>0</u>	<u>1 076 100</u>	<u>-</u>	<u>1 076 100</u>
Total	5 080 300	0	5 080 300	173 000	5 253 300
Département de l'administration et des finances					
Services de conférence et services linguistiques	4 821 400	0	4 821 400	-	4 821 400
Direction et administration du Département de l'administration et des finances	333 000	0	333 000	-	333 000

RÉVISION DU BUDGET UNIFIÉ DE 2011 (suite)

Fonds Programme principal Programme	Budget approuvé	Transferts conf. à l'Article 3.02(b) du Règlement financier	Budget révisé après transferts	Augmen- tations/ (réductions) proposées du budget	Projet de budget révisé
Services du budget et du contrôle interne	663 500	0	663 500	(15 000)	648 500
Services de comptabilité financière et de trésorerie	918 200	0	918 200	(73 000)	845 200
Services en matière de technologies de l'information et des communications	2 040 300	0	2 040 300	(13 000)	2 027 300
Service d'appui aux missions	1 636 900	0	1 636 900	(52 000)	1 584 900
Dépenses opérationnelles communes du Secrétariat	3 216 300	0	3 216 300	(20 000)	3 196 300
Bureau de Prague	<u>403 600</u>	<u>0</u>	<u>403 600</u>	<u>-</u>	<u>403 600</u>
Total	14 033 200	0	14 033 200	(173 000)	13 860 200
Total, Secrétariat	33 238 400	0	33 238 400	0	33 238 400
<u>Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme</u>					
Direction et politique générale	1 267 500	0	1 267 500	0	1 267 500
Unité de la gestion des fonds	2 045 100	0	2 045 100	0	2 045 100
Dépenses opérationnelles communes	900 100	0	900 100	0	900 100
Réunions sur la dimension humaine	661 800	0	661 800	0	661 800
Démocratisation	1 435 400	0	1 435 400	0	1 435 400
Droits de l'homme	1 157 200	0	1 157 200	0	1 157 200
Élections	6 524 600	0	6 524 600	0	6 524 600
Tolérance et non-discrimination	1 261 500	0	1 261 500	0	1 261 500
Questions concernant les Roms et les Sintis	<u>551 100</u>	<u>0</u>	<u>551 100</u>	<u>0</u>	<u>551 100</u>
Total	15 804 300	0	15 804 300	0	15 804 300
<u>Haut Commissaire pour les minorités nationales</u>					
Unité de la gestion des fonds	366 900	(5 000)	361 900	0	361 900
Dépenses opérationnelles communes	184 500	(10 000)	174 500	0	174 500
Bureau du Haut Commissaire	<u>2 813 100</u>	<u>15 000</u>	<u>2 828 100</u>	<u>0</u>	<u>2 828 100</u>
Total	3 364 500	0	3 364 500	0	3 364 500
<u>Représentant pour la liberté des médias</u>					
Liberté des médias	<u>1 429 300</u>	<u>0</u>	<u>1 429 300</u>	<u>0</u>	<u>1 429 300</u>
Total	1 429 300	0	1 429 300	0	1 429 300

RÉVISION DU BUDGET UNIFIÉ DE 2011 (suite)

Fonds Programme principal Programme	Budget approuvé	Transferts conf. à l'Article 3.02(b) du Règlement financier	Budget révisé après transferts	Augmen- tations/ (réductions) proposées du budget	Projet de budget révisé
TOTAL, FONDS RELATIFS AU SECRÉTARIAT ET AUX INSTITUTIONS	53 836 500	0	53 836 500	0	53 836 500
II. FONDS RELATIFS AUX OPÉRATIONS DE TERRAIN DE L'OSCE					
<u>Augmentations</u>					
<u>Renforcement du Secrétariat</u>					
Contrôle interne	278 600	0	278 600	(55 000)	223 600
Service d'appui en matière de politique générale	391 300	0	391 300	-	391 300
Service des opérations	168 600	0	168 600	-	168 600
Presse et information	260 400	0	260 400	(22 000)	238 400
Services du budget et du contrôle interne	373 600	0	373 600	-	373 600
Services de comptabilité financière et de trésorerie	512 000	0	512 000	23 000	535 000
Services en matière de technologies de l'information et des communications	1 360 500	0	1 360 500	16 000	1 376 500
Service d'appui aux missions	1 048 000	0	1 048 000	38 000	1 086 000
Gestion du personnel et administration des états de paie	296 700	29 600	326 300	25 400	351 700
Recrutement	<u>489 600</u>	<u>(29 600)</u>	<u>460 000</u>	<u>(25 400)</u>	<u>434 600</u>
Renforcement du Secrétariat	5 179 300	0	5 179 300	0	5 179 300
<u>Renforcement du BIDDH</u>					
Démocratisation – BIDDH	<u>235 000</u>	<u>0</u>	<u>235 000</u>	<u>0</u>	<u>235 000</u>
Total	235 000	0	235 000	0	235 000
Total, augmentations	5 414 300	0	5 414 300	0	5 414 300
EUROPE DU SUD-EST					
<u>Mission au Kosovo</u>					
Bureau du chef de Mission	3 484 500	134 000	3 618 500	0	3 618 500
Unité de la gestion des fonds	2 948 700	155 000	3 103 700	0	3 103 700
Dépenses opérationnelles communes	4 765 100	(160 000)	4 605 100	0	4 605 100
Sécurité et sûreté publique	1 274 500	5 000	1 279 500	0	1 279 500
Démocratisation	3 152 100	(59 000)	3 093 100	0	3 093 100
Droits de l'homme et communautés	<u>6 981 400</u>	<u>(75 000)</u>	<u>6 906 400</u>	<u>0</u>	<u>6 906 400</u>
Total	22 606 300	0	22 606 300	0	22 606 300

RÉVISION DU BUDGET UNIFIÉ DE 2011 (suite)

Fonds Programme principal Programme	Budget approuvé	Transferts conf. à l'Article 3.02(b) du Règlement financier	Budget révisé après transferts	Augmen- tations/ (réductions) proposées du budget	Projet de budget révisé
Tâches en Bosnie-Herzégovine					
Bureau du chef de Mission	1 730 400	0	1 730 400	0	1 730 400
Unité de la gestion des fonds	1 963 400	0	1 963 400	0	1 963 400
Dépenses opérationnelles communes	3 142 200	0	3 142 200	0	3 142 200
Coopération en matière de sécurité	681 600	0	681 600	0	681 600
Dimension humaine	<u>7 255 100</u>	<u>0</u>	<u>7 255 100</u>	<u>0</u>	<u>7 255 100</u>
Total, Bosnie-Herzégovine	14 772 700	0	14 772 700	0	14 772 700
Stabilisation régionale/limitation des armements					
Mise en œuvre de l'Article IV	<u>206 300</u>	<u>0</u>	<u>206 300</u>	<u>0</u>	<u>206 300</u>
Total, stabilisation régionale/limitation des armements	206 300	0	206 300	0	206 300
TOTAL GÉNÉRAL	14 979 000	0	14 979 000	0	14 979 000
Bureau de Zagreb					
Bureau du chef de Mission	193 600	0	193 600	0	193 600
Unité de la gestion des fonds	258 100	0	258 100	0	258 100
Dépenses opérationnelles communes	518 300	(2 400)	515 900	0	515 900
Observation des procès pour crimes de guerre	343 500	1 900	345 400	0	345 400
Mise en œuvre du programme d'aide au logement	<u>150 100</u>	<u>500</u>	<u>150 600</u>	<u>0</u>	<u>150 600</u>
Total	1 463 600	0	1 463 600	0	1 463 600
Mission en Serbie					
Bureau du chef de Mission	972 400	27 200	999 600	0	999 600
Unité de la gestion des fonds	769 300	0	769 300	0	769 300
Dépenses opérationnelles communes	1 405 800	2 000	1 407 800	0	1 407 800
Questions de police	1 661 800	(6 000)	1 655 800	0	1 655 800
Démocratisation	1 202 100	(7 100)	1 195 000	0	1 195 000
Médias	410 800	(5 700)	405 100	0	405 100
État de droit et droits de l'homme	<u>1 122 200</u>	<u>(10 400)</u>	<u>1 111 800</u>	<u>0</u>	<u>1 111 800</u>
Total	7 544 400	0	7 544 400	0	7 544 400
Présence en Albanie					
Bureau du chef de Mission	691 000	5 000	696 000	0	696 000
Unité de la gestion des fonds	422 400	1 500	423 900	0	423 900
Dépenses opérationnelles communes	872 500	(34 000)	838 500	0	838 500
Coopération en matière de sécurité	229 600	10 000	239 600	0	239 600

RÉVISION DU BUDGET UNIFIÉ DE 2011 (suite)

Fonds Programme principal Programme	Budget approuvé	Transferts conf. à l'Article 3.02(b) du Règlement financier	Budget révisé après transferts	Augmen- tations/ (réductions) proposées du budget	Projet de budget révisé
Gouvernance dans les questions économiques et environnementales	259 600	7 500	267 100	0	267 100
Démocratisation	397 600	10 000	407 600	0	407 600
État de droit et droits de l'homme	<u>318 500</u>	<u>0</u>	<u>318 500</u>	<u>0</u>	<u>318 500</u>
Total	3 191 200	0	3 191 200	0	3 191 200
<u>Mission à Skopje</u>					
Bureau du chef de Mission	1 583 100	0	1 583 100	0	1 583 100
Unité de la gestion des fonds	1 059 400	0	1 059 400	0	1 059 400
Dépenses opérationnelles communes	1 167 700	0	1 167 700	0	1 167 700
Perfectionnement de la police	1 414 100	0	1 414 100	0	1 414 100
Bonne gouvernance	621 000	0	621 000	0	621 000
État de droit	<u>1 205 700</u>	<u>0</u>	<u>1 205 700</u>	<u>0</u>	<u>1 205 700</u>
Total	7 051 000	0	7 051 000	0	7 051 000
<u>Mission au Monténégro</u>					
Bureau du chef de Mission	337 100	0	337 100	0	337 100
Unité de la gestion des fonds	252 000	6 000	258 000	0	258 000
Dépenses opérationnelles communes	431 500	(6 000)	425 500	0	425 500
Questions de police	465 400	0	465 400	0	465 400
Activités politico-militaires	43 900	0	43 900	0	43 900
Démocratisation	448 300	0	448 300	0	448 300
Médias	120 700	0	120 700	0	120 700
État de droit et droits de l'homme	<u>276 800</u>	<u>0</u>	<u>276 800</u>	<u>0</u>	<u>276 800</u>
Total	2 375 700	0	2 375 700	0	2 375 700
TOTAL, EUROPE DU SUD-EST	59 211 200	0	59 211 200	0	59 211 200
EUROPE ORIENTALE					
<u>Mission en Moldavie</u>					
Bureau du chef de Mission	378 400	0	378 400	0	378 400
Unité de la gestion des fonds	208 000	(6 000)	202 000	0	202 000
Dépenses opérationnelles communes	444 000	5 500	449 500	0	449 500
Prévention/règlement des conflits	487 400	0	487 400	0	487 400
Observation des droits de l'homme/démocratisation	294 300	500	294 800	0	294 800
Lutte contre la traite/questions de parité	<u>271 800</u>	<u>0</u>	<u>271 800</u>	<u>0</u>	<u>271 800</u>
Total	2 083 900	0	2 083 900	0	2 083 900
<u>Coordonnateur des projets en Ukraine</u>					

RÉVISION DU BUDGET UNIFIÉ DE 2011 (suite)

Fonds Programme principal Programme	Budget approuvé	Transferts conf. à l'Article 3.02(b) du Règlement financier	Budget révisé après transferts	Augmen- tations/ (réductions) proposées du budget	Projet de budget révisé
Bureau du chef de Mission	208 900	3 600	212 500	0	212 500
Unité de la gestion des fonds	265 800	26 500	292 300	0	292 300
Dépenses opérationnelles communes	396 600	600	397 200	0	397 200
Démocratisation et bonne gouvernance	294 300	(29 400)	264 900	0	264 900
État de droit et droits de l'homme	857 000	15 100	872 100	0	872 100
Projets économiques, environnementaux et politico-militaires	<u>729 700</u>	<u>(16 400)</u>	<u>713 300</u>	<u>0</u>	<u>713 300</u>
Total	2 752 300	0	2 752 300	0	2 752 300
<u>Bureau de Minsk</u>					
Bureau du chef de Mission	198 500	0	198 500	(129 000)	69 500
Unité de la gestion des fonds	143 800	0	143 800	(70 900)	72 900
Dépenses opérationnelles communes	187 200	0	187 200	(148 800)	38 400
Activités économiques et environnementales	269 500	0	269 500	(254 900)	14 600
Renforcement des institutions, état de droit et société civile	<u>359 500</u>	<u>0</u>	<u>359 500</u>	<u>(336 300)</u>	<u>23 200</u>
Total	1 158 500	0	1 158 500	(939 900)	218 600
<u>Représentant auprès de la Commission mixte russo-lettonne sur les militaires à la retraite</u>					
Bureau du chef de Mission	<u>9 300</u>	<u>0</u>	<u>9 300</u>	<u>0</u>	<u>9 300</u>
Total	9 300	0	9 300	0	9 300
TOTAL, EUROPE ORIENTALE	6 004 000	0	6 004 000	(939 900)	5 064 100
CAUCASE					
<u>Bureau d'Erevan</u>					
Bureau du chef de Mission	289 500	(11 000)	278 500	0	278 500
Unité de la gestion des fonds	201 100	6 500	207 600	0	207 600
Dépenses opérationnelles communes	395 700	(34 200)	361 500	0	361 500
Activités politico-militaires	531 000	(42 000)	489 000	0	489 000
Activités économiques et environnementales	500 800	10 000	510 800	0	510 800
Démocratisation	264 600	25 700	290 300	0	290 300
Droits de l'homme	297 600	13 000	310 600	0	310 600
Bonne gouvernance	<u>328 900</u>	<u>32 000</u>	<u>360 900</u>	<u>0</u>	<u>360 900</u>
Total	2 809 200	0	2 809 200	0	2 809 200

RÉVISION DU BUDGET UNIFIÉ DE 2011 (suite)

Fonds Programme principal Programme	Budget approuvé	Transferts conf. à l'Article 3.02(b) du Règlement financier	Budget révisé après transferts	Augmen- tations/ (réductions) proposées du budget	Projet de budget révisé
<u>Bureau de Bakou</u>					
Bureau du chef de Mission	226 600	0	226 600	0	226 600
Unité de la gestion des fonds	216 600	21 600	238 200	32 000	270 200
Dépenses opérationnelles communes	553 500	42 100	595 600	(31 000)	564 600
Activités politico-militaires	617 400	(35 700)	581 700	0	581 700
Activités économiques et environnementales	370 300	(9 500)	360 800	0	360 800
Démocratisation	409 600	(10 000)	399 600	0	399 600
État de droit et droits de l'homme	<u>442 300</u>	<u>(8 500)</u>	<u>433 800</u>	<u>(1 000)</u>	<u>432 800</u>
Total	2 836 300	0	2 836 300	0	2 836 300
<u>Groupe de planification de haut niveau</u>					
Bureau du chef de Mission	<u>245 000</u>	<u>0</u>	<u>245 000</u>	<u>0</u>	<u>245 000</u>
Total	245 000	0	245 000	0	245 000
<u>Processus de Minsk</u>					
Bureau du chef de Mission	<u>953 300</u>	<u>0</u>	<u>953 300</u>	<u>0</u>	<u>953 300</u>
Total	953 300	0	953 300	0	953 300
<u>Représentant personnel du Président en exercice pour la question du conflit dont la Conférence de Minsk est saisie</u>					
Bureau du chef de Mission	580 600	0	580 600	0	580 600
Unité de la gestion des fonds	193 400	0	193 400	0	193 400
Dépenses opérationnelles communes	<u>381 300</u>	<u>0</u>	<u>381 300</u>	<u>0</u>	<u>381 300</u>
Total	1 155 300	0	1 155 300	0	1 155 300
TOTAL, CAUCASE	7 999 100	0	7 999 100	0	7 999 100
ASIE CENTRALE					
<u>Centre d'Astana</u>					
Bureau du chef de Mission	244 300	0	244 300	0	244 300
Unité de la gestion des fonds	249 100	10 400	259 500	0	259 500
Dépenses opérationnelles communes	363 600	(20 400)	343 200	0	343 200
Activités politico-militaires	445 200	0	445 200	0	445 200
Activités économiques et environnementales	451 100	20 000	471 100	0	471 100
Activités liées à la dimension humaine	<u>450 500</u>	<u>(10 000)</u>	<u>440 500</u>	<u>0</u>	<u>440 500</u>
Total	2 203 800	0	2 203 800	0	2 203 800

RÉVISION DU BUDGET UNIFIÉ DE 2011 (suite)

Fonds Programme principal Programme	Budget approuvé	Transferts conf. à l'Article 3.02(b) du Règlement financier	Budget révisé après transferts	Augmen- tations/ (réductions) proposées du budget	Projet de budget révisé
<u>Centre d'Achgabat</u>					
Bureau du chef de Mission	255 700	0	255 700	0	255 700
Unité de la gestion des fonds	165 000	0	165 000	0	165 000
Dépenses opérationnelles communes	262 300	0	262 300	0	262 300
Prévention des conflits et renforcement de la confiance et de la sécurité	260 400	0	260 400	0	260 400
Activités économiques et environnementales	210 900	0	210 900	0	210 900
Activités liées à la dimension humaine	<u>247 400</u>	<u>0</u>	<u>247 400</u>	<u>0</u>	<u>247 400</u>
Total	1 401 700	0	1 401 700	0	1 401 700
<u>Centre de Bichkek</u>					
Bureau du chef de Mission	1 030 200	(5 300)	1 024 900	0	1 024 900
Unité de la gestion des fonds	423 200	12 100	435 300	0	435 300
Dépenses opérationnelles communes	747 400	(35 800)	711 600	0	711 600
Activités politico-militaires	1 412 200	16 400	1 428 600	0	1 428 600
Activités économiques et environnementales	960 400	(30 000)	930 400	0	930 400
Activités liées à la dimension humaine	1 055 800	58 000	1 113 800	0	1 113 800
Programme de réforme de la police	<u>1 138 300</u>	<u>(15 400)</u>	<u>1 122 900</u>	<u>0</u>	<u>1 122 900</u>
Total	6 767 500	0	6 767 500	0	6 767 500
<u>Coordonnateur des projets en Ouzbékistan</u>					
Bureau du chef de Mission	173 900	0	173 900	0	173 900
Unité de la gestion des fonds	95 100	0	95 100	0	95 100
Dépenses opérationnelles communes	251 800	0	251 800	0	251 800
Activités politico-militaires	407 100	(6 000)	401 100	0	401 100
Activités économiques et environnementales	524 000	6 000	530 000	0	530 000
Activités liées à la dimension humaine	<u>499 900</u>	<u>0</u>	<u>499 900</u>	<u>0</u>	<u>499 900</u>
Total	1 951 800	0	1 951 800	0	1 951 800
<u>Bureau au Tadjikistan</u>					
Bureau du chef de Mission	1 046 000	(18 800)	1 027 200	0	1 027 200
Unité de la gestion des fonds	476 900	(20 100)	456 800	0	456 800
Dépenses opérationnelles communes	1 341 000	132 500	1 473 500	0	1 473 500
Activités politico-militaires	1 140 800	20 400	1 161 200	0	1 161 200

RÉVISION DU BUDGET UNIFIÉ DE 2011 (suite)

Fonds Programme principal Programme	Budget approuvé	Transferts conf. à l'Article 3.02(b) du Règlement financier	Budget révisé après transferts	Augmen- tations/ (réductions) proposées du budget	Projet de budget révisé
Activités économiques et environnementales	951 200	(81 500)	869 700	0	869 700
Activités liées à la dimension humaine	<u>1 018 900</u>	<u>(32 500)</u>	<u>986 400</u>	<u>0</u>	<u>986 400</u>
Total	5 974 800	0	5 974 800	0	5 974 800
TOTAL, ASIE CENTRALE	18 299 600	0	18 299 600	0	18 299 600
TOTAL, FONDS RELATIFS AUX OPÉRATIONS DE TERRAIN DE L'OSCE	96 928 200	0	96 928 200	(939 900)	95 988 300
TOTAL, BUDGET UNIFIÉ DE L'OSCE	150 764 700	0	150 764 700	(939 900)	149 824 800



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/1026
15 December 2011

FRENCH
Original: ENGLISH

894ème séance plénière

PC Journal No 894, point 17 de l'ordre du jour

DÉCISION No 1026

FERMETURE DU BUREAU DE L'OSCE À ZAGREB

Le Conseil permanent,

Rappelant sa décision No 836 du 21 décembre 2007, relative à l'établissement d'un bureau de l'OSCE à Zagreb,

Prenant note du dernier rapport de situation du Chef du Bureau de l'OSCE à Zagreb au Conseil permanent de l'OSCE (PC.FR/23/11 du 16 novembre 2011), dans lequel sont exposés les progrès réalisés dans les deux domaines relevant du mandat et ses conclusions concernant la mise en œuvre du mandat,

Louant le Bureau de l'OSCE à Zagreb et son personnel pour l'efficacité avec laquelle ils se sont acquittés de leurs fonctions, en coopération avec le Gouvernement de la République de Croatie,

Se félicite du succès obtenu par le Bureau de l'OSCE à Zagreb dans l'exécution de son mandat, ainsi que des progrès réalisés par le pays hôte, et décide de fermer le Bureau à l'expiration de son mandat, le 31 décembre 2011 ;

Prie le Chef du Bureau d'accomplir, avec l'aide du Secrétariat de l'OSCE, toutes les procédures nécessaires pour fermer le Bureau de l'OSCE à Zagreb d'ici au 31 mars 2012 ;

Décide, exceptionnellement et à titre de mesure transitoire pour continuer à renforcer la prise en charge locale du suivi des procès pour crimes de guerre, d'autoriser le Secrétaire général, sans préjudice des mandats existants, à mettre en œuvre, pendant la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2012, les activités visant à renforcer les capacités des ONG pour le suivi de ces procès en Croatie qui sont présentées dans le document CIO.GAL/242/11 du 2 décembre 2011, au moyen de fonds provenant du Budget unifié de 2012 et d'autres sources, selon qu'il conviendra ;

Charge le Secrétaire général de distribuer un projet révisé de budget unifié pour 2012 tenant compte des incidences financières de la fermeture du Bureau de l'OSCE à Zagreb et de la mise en œuvre des activités présentées dans le document CIO.GAL/242/11 du 2 décembre 2011.

**DÉCLARATION INTERPRÉTATIVE AU TITRE
DU PARAGRAPHE IV.1 A) 6 DES RÈGLES DE PROCÉDURE
DE L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ ET
LA COOPÉRATION EN EUROPE**

Par l'Union européenne :

« L'Union européenne se félicite de la décision du Conseil permanent de fermer le Bureau de l'OSCE à Zagreb.

Nous nous félicitons également de l'attitude constructive dont les autorités croates ont fait montre tout au long du processus de préparation de cette décision.

L'UE souligne que les procédures prévues par la décision pour les activités de l'OSCE en Croatie après la fermeture du Bureau de l'OSCE à Zagreb ont un caractère exceptionnel et ne constituent pas un précédent pour les activités futures de l'OSCE. L'adoption de cette décision est sans préjudice de l'autonomie et des mandats des structures exécutives de l'OSCE.

Dans ce contexte, nous comptons que les structures exécutives compétentes de l'OSCE assureront la mise en œuvre effective des activités prescrites par la décision.

L'Union européenne demande que la présente déclaration interprétative soit jointe au texte de la décision ainsi qu'au journal de ce jour.

La Croatie¹, pays en voie d'adhésion, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et l'Islande², pays candidats, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels, le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen, ainsi que l'Ukraine, la République de Moldavie, Andorre et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration. »

1 La Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro continuent de faire partie du processus de stabilisation et d'association.

2 L'Islande demeure membre de l'AELE et de l'Espace économique européen.